

Lyon, 15 novembre 2018

La Métropole de Lyon met en place sa ZFE

La Métropole a décidé de mettre en place une Zone de Faibles Émissions (ZFE) qui vise à réduire la pollution atmosphérique en limitant l'accès aux véhicules les plus polluants tout en favorisant le développement d'un parc automobile plus propre.

David Kimelfeld, Président de la Métropole de Lyon : « En octobre dernier à Paris, j'ai signé le pacte Zones à Faibles Émissions entre l'État et les métropoles. Il met en lumière l'engagement de la Métropole de Lyon pour le déploiement de sa Zone à faibles émissions, qui sera effective de manière pédagogique dès le 1^{er} janvier 2019 sur notre territoire. La collaboration avec les professionnels du transport a été exemplaire dans la construction de cette ZFE. Nous devons tous nous engager, collectivités, entreprises, associations et citoyens, afin d'agir chacun pour un territoire durable et transmissible aux générations futures. Le développement économique de notre territoire est, j'en suis persuadé, compatible avec une conscience écologique qui devient nécessaire. Il s'agit d'un double enjeu pour notre territoire à la fois de santé publique et d'attractivité. »

Le secteur des transports est le premier contributeur aux émissions d'oxydes d'azote (NOx) sur le territoire de la Métropole de Lyon. Malgré les efforts déjà entrepris par les professionnels, les Véhicules Utilitaires Légers (VUL) et les Poids Lourds (PL) destinés au transport de marchandises les plus anciens sont responsables de plus de la moitié de ces émissions pour seulement 25% des kms parcourus par l'ensemble des véhicules.

La concertation qui a eu lieu avec les acteurs économiques du territoire a permis de tenir compte d'un certain nombre de leurs contraintes tout en répondant à la nécessité d'améliorer la qualité de l'air. Ce travail de concertation et d'ajustement se poursuit entre la Métropole, les acteurs économiques et les professionnels du transport concernés, en particulier sur la phase de communication et de sensibilisation et se poursuivra dans les mois et années à venir. Un kit de communication co-élaboré avec les professionnels a été envoyé à l'ensemble des acteurs concernés par la mise en place de la ZFE.

Service Presse Métropole de Lyon :
Régis Guillet – rguillet@grandlyon.com
04 26 99 37 52/06 98 51 59 94
www.grandlyon.com/presse



/legrandlyon



@grandlyon



#grandlyon

GRANDLYON
la métropole

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La consultation règlementaire a débuté en septembre pour les administrations.
Pour le grand public, chacun est invité à donner son avis entre le 19 novembre et le 16 décembre inclus. Le dossier sera disponible durant cette période sur :

www.grandlyon.com/projets/concertations-enquetes-publiques.html

La Métropole de Lyon déploiera prochainement une campagne de communication et de sensibilisation pour accompagner et informer l'ensemble des acteurs concernés.

La ZFE est un des moyens pour améliorer la qualité de l'air sur le territoire de la Métropole de Lyon. Elle s'inscrit dans une stratégie globale du territoire, le plan Oxygène, qui propose d'autres leviers d'action pour lutter contre la pollution atmosphérique en matière d'habitat, de chauffage, de mobilité, d'industrie. Chacun, particulier comme professionnel, peut donc contribuer à l'effort collectif.

La ZFE concerne pour l'instant uniquement les Véhicules utilitaires légers (VUL) et les Poids Lourds (PL) les plus anciens et repose sur le système des vignettes *Crit'air*.



Le projet de ZFE sera délibéré lors du Conseil métropolitain de janvier. Il prévoit un déploiement en trois temps :

- **1^{er} janvier 2019** : une année pédagogique pour se familiariser avec la ZFE :
Les propriétaires de VUL et de PL devront acquérir la vignette indispensable pour circuler et stationner dans le périmètre de la ZFE

<https://www.certificat-air.gouv.fr/>

Service Presse Métropole de Lyon :
Régis Guillet – rguillet@grandlyon.com
04 26 99 37 52/06 98 51 59 94
www.grandlyon.com/presse



/legrandlyon



@grandlyon



#grandlyon

GRANDLYON
la métropole

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Des panneaux d'information seront installés sur des lieux stratégiques pour marquer les contours de la ZFE et sensibiliser ainsi les professionnels afin qu'ils puissent anticiper l'adaptation de leur flotte de véhicules.

- **1^{er} janvier 2020** : première année de mise en oeuvre de la ZFE avec verbalisation : L'accès à la zone sera autorisé pour les PL et les VUL munis de vignettes *Crit'Air 1, 2 et 3 uniquement*. Elle restreindra la circulation pour les PL et VUL destinés au transport de marchandises *Non classés* et *Crit'Air 4-5*.
- **1^{er} janvier 2021** : renforcement des restrictions d'accès à la ZFE : L'accès sera autorisé pour les PL et les VUL munis de vignettes *Crit'Air 1 et 2*. En revanche, l'accès sera interdit pour les véhicules utilitaires légers et poids lourds destinés au transport de marchandises *Non classés, Crit'Air 3-4-5*.

Le projet prévoit un périmètre de 61 km² portant sur les communes de Lyon, Villeurbanne, Vénissieux, Bron et Caluire et Cuire. Les restrictions au sein de ce périmètre seront appliquées 24h/24h et 7j/7j, pour les véhicules en circulation comme en stationnement. Dès 2020, en cas de non-respect de la réglementation, l'amende sera de 68€ pour les VUL et de 135€ pour les PL.



Service Presse Métropole de Lyon :
Régis Guillet – rguillet@grandlyon.com
04 26 99 37 52/06 98 51 59 94
www.grandlyon.com/presse

